

République Française
Département de l'Allier
Mairie de Saint Pourçain sur Besbre (03290)

ARRETE DU MAIRE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L221.1 à L2212.5

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 (police de la circulation et stationnement) à L2213.18

Vu, le Code de la route

Vu, la demande présentée par le Foyer Rural de Saint-Pourçain-sur-Besbre en vue de la tenue de la **Brocante du 08 mai 2025**

Vu l'accord du responsable de l'UTT de Dompierre sur Besbre

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la limitation apportée à usage des voies ci-dessous mentionnées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite sur la Route des Tilleuls, de l'Allée de l'Arboretum à la RD181, de **5 heures à 18 heures le jeudi 8 mai 2025**.

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit de **5 heures à 18 heures** des deux côtés du croisement de la RD 480 jusqu'à l'entrée d'agglomération sur le RD296 et du giratoire de la RD296 au Château de Thoury sur la RD181.

Article 3^{ème} : La déviation de la circulation se fera par la Rue des Cars et la vitesse sera limitée à **30 km/h**.

Article 4^{ème} : La brocante est autorisée sur la portion de la Route des Tilleuls susvisée, sur le terrain scolaire et le terrain situé entre la RD181 et la RD296.

Article 5^{ème} : La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 6^{ème} : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies, conformément à la loi

Article 7^{ème} : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dompierre sur Besbre
- ✓ UTT de Dompierre s/Besbre
- ✓ Monsieur le Président du Foyer Rural de St Pourçain sur Besbre

Fait à Saint Pourçain sur Besbre,
Le 22 avril 2025

Le Maire
F. MARIDET

